



Manquement à l'obligation de résultat d'un garagiste

Par **Laurine Maldonado**, le **15/06/2017** à **13:43**

Tout d'abord Bonjour, je suis soulagée de pouvoir exposer mon cas ici dans l'espoir d'obtenir une réponse puisque l'avocat qui me suivait à terminé selon lui sa mission.

C'est une longue histoire que je vais tâcher de résumer correctement.

A l'annonce de ma première grossesse j'ai décidé d'acheter une Rover de 2001 à un pro qui proposait le paiement échelonné. Jusque là tout roule, puis première echographie la batterie tombe en panne. Je le signale. Sauf qu'entre lui et moi près de 70kms et peu de moyens donc je décide de passer sur l'incident. Puis c'est au tour de la dureté de refroidissement de fuir et donc au moteur de chauffer. Je vais voir un garage dans ma commune qui me rafistole la durite de refroidissement provisoirement, puis forcée de voir que ça ne tient pas et étant encore dans les 3 mois de garantie je décide de ramener la voiture au pro pour qu'il change la durite.

Il me confie en plein hiver une vielle voiture de prêt sur laquelle je vois tout de suite un pneu dégonflé et il me rassure en me disant qu'il n'est pas crevé et le regonfle devant nous. Je fais la route retour en plein hiver sur la route enneigée de Saint Étienne alors enceinte de 3 mois. Je me vois contrainte de m'arrêter tellement j'ai peur: le pneu est crevé me dit le papa de ma fille. Bref on se débrouille pour changer la roue avec mon ami, il n'y avait même pas de crique. Une semaine plus tard je récupère le véhicule et oh surprise: la veille d'un entretien pro clé pour nous et l'arrivée de mon bébé: la culasse pète. Pendant près de 2 mois j'ai des amendes de stationnements gênants puisque pas les moyens de faire remorquer ma voiture. Du coup ma mère décide d'appeler le pro et il propose de vive voix pour 600€ puis par courrier de façon implicite en nous faisant cadeau de la main d'oeuvre, de réparer la Rover! Je décide immédiatement de lancer une demande d'aide juridictionnelle. Résultat après quand même 1 an et demi de procédure et moultes dommages puisque je suis à pied depuis 2 ans avec un petit bébé!, l'expert mandaté reconnaît que le moteur avait déjà chauffé avant que je l'achète et que le garagiste a mal réparé. En gros il explique dans son rapport qu'il faut changer culasse et moteur et qu'il y en aura entre 3500 et 5000€ de réparations. Du coup comme l'été arrive et que je veux juste retrouver une vie stable pour ma fille je propose un accord amiable avec annulation de la vente moyennant le remboursement de la valeur d'achat du véhicule ainsi que des frais subis pour un total de 3500€.

Retour du "pro" en question aujourd'hui:

son garage est aujourd'hui fermé, il en ouvre un autre. Il propose de m'échanger la Rover contre un modèle équivalent ou de réparer avec garantie d'un an. Oh culot: il m'accuse d'avoir traîné en longueur et d'avoir manqué de rigueur. Bref passons.

Que puis-je exiger concrètement pour tous les préjudices de mobilité, pros, financiers et même moraux et médicaux subis, car aujourd'hui j'ai du déposer un dossier de surendettement accepté par la banque de France, j'ai perdu un job, j'ai sombré dans une espece de defaitisme?

L'expert dans son rapport indiquait qu'un véhicule de même sorte à la location m'aurait coûté 210€ mensuels, sachant que depuis le 29 avril 2015 j'en suis privée!

Merci sincèrement de me guider et de me dire s'il essaye de gruger parce qu'il sent qu'il va me devoir un paquet d'argent s'il est jugé et si la meilleure des options, bien que très longue, est de saisir le Tribunal d'Instance.

Bien à vous.

Laurine

Par **Lady clea**, le **14/08/2017** à **13:09**

Laurine princesse, t'es devenu un vrai fantôme. Par contre je peux te conseiller pour ton problème !!! Dis moi si t'es toujours en galère de garagiste